

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 11	<b>Séance du 25 septembre 2020</b>
<b>Présents :</b> 10	L'an deux mille vingt et le vingt-cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 25 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de
<b>Votants:</b> 10	<b>Sont présents:</b> Jean-Luc BROUSSAL, Joël TERRIER, Monique SANCHEZ, Dominique MAZETIER, Marie-Christine AUDIGIE, Hélène BALMES, Sébastien BRECHET, Alain GRATACAP, Jérôme HERCOUET, Luc LACIPIERE, Philippe VIGNAL
	<b>Représentés:</b>
	<b>Excuses:</b> LACIPIERE Luc
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Marie-Christine AUDIGIE

---

**Objet: DEMANDE SUBVENTION ANIMATION 2020 - 2020 44**

Dans le cadre des animations liées au site Natura 2000 " Vallées et coteaux thermophiles de la région de Maurs", le maire expose au conseil municipal que cette mission (animation, coordination et suivi) est estimée à 11280 € HT ( 13536 € TTC) pour 2021.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte d'inscrire au budget la somme de 13 536 € TTC correspondant à l'animation du site lié à Natura 2000 pour l'année 2021.
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du Programme de Développement Rural Rhône Alpes 2020-2022
- Accepte le plan de financement comme suit : subvention d'investissement : 100 % ETAT
- Autorise le maire à signer tous documents découlant de cette décision.

**Objet: La Garenne : Acquisition terrain - 2020 45**

Monsieur le maire expose au conseil que la SAFER a communiqué l'information d'une vente de parcelles situées à La Garenne ( cadastrées B651-653-654-655-656-659-660-661-719-720-721-1187(987)) et propose aux membres du conseil de l'autoriser à se positionner en tant qu'acquéreur, au nom de la collectivité, auprès de la SAFER.

Après délibération, le conseil autorise le maire à se positionner en tant qu'acquéreur de ces dites parcelles et à signer tous documents découlant de cette décision.

**Objet: Mise à jour voirie La Bélonie - 2020 46**

Monsieur le maire fait part au conseil de la demande des héritiers de Mr Montussac Georges à La Bélonie souhaitant mettre à jour des limites de propriétés qui ne correspondent pas à la réalité du terrain .

Il fait remarquer qu'une portion de voie communale pourrait également leur être aliénée, améliorant ainsi l'assise de la maison cadastrée B 449 leur appartenant. Cette voie n'étant plus empruntée de nos jours.

Il expose aux membres du conseil le projet de bornage établi par le bureau de géomètre Gétude qui regroupe les trois opérations suivantes :

- Suite au projet de vente de la maison cadastrée B 449 appartenant à la succession Montussac, il y a lieu de modifier les limites de la parcelle B 407 par l'acquisition de la partie N° B lui appartenant faisant office à l'heure actuelle de voie communale. Les parties N° A et C restent propriété des héritiers Montussac. En contrepartie la succession Montussac souhaite acquérir une portion de voie située devant la maison d'habitation ( cadastrée B 449 , N° E)

- Mr et Mme TABEYSE se porteraient quant à eux acquéreurs de l'autre portion N° F jouxtant leur maison d'habitation (cadastrée B 1071 ).

- D'autre part Mr PUECH Patrick souhaiterait acquérir une portion devant son habitation (cadastrée B 831 N°D ) afin d'améliorer son tour de maison.

Après délibération , le conseil municipal :

- Accepte les opérations telles que décrites ci dessus.
- Dit que les frais afférents à l'opération concernant la succession Montussac seront divisés entre les 3 héritiers et la commune.
- Dit que pour les autres demandes, les propriétaires concernés ( Mr Puech et Tabeyse) prendront en charge la totalité des frais ( géomètre et notaire).
- Autorise le maire à entreprendre toutes démarches utiles relatives à l'enquête publique en vue des différentes aliénations et déclassement d'une portion de voie communale .

### **DIVERS :**

**PLUI :** le maire fait connaitre aux membres du conseil le projet de prézonages établi dans le cadre du PLUI. Il rend compte de l'état d'avancement du projet et informe que des réunions publique vont être prochainement organisées à l'échelon intercommunal et communal avec les élus. L'approbation du PLUI devrait avoir lieu fin 2022 après enquête publique.

**Recensement de la population :** Il sera réalisé sur le territoire communal du 21janvier au 20 février 2021. un agent recenseur doit être prochainement nommé.

### **Fonctionnement du RPI :**

Mr le maire rappelle au conseil le fonctionnement du RPI et en particulier les participations aux frais de fonctionnement des écoles demandées aux communes du Trioulou et de Montmurat. Après concertation avec les différents élus concernés ( St Constant-Fournoulès, Le Trioulou, Montmurat et St Santin de Maurs ) il a été décidé de revoir le mode de calcul de ces frais de fonctionnement. En effet la participation demandée aux 2 communes du Trioulou et de Montmurat était calculée au prorata des enfants inscrits dans chaque école : soit St Constant pour la commune du Trioulou, soit Montmurat pour la commune de St Santin de Maurs. Il a été décidé d'instaurer une participation basée, non plus sur les enfants inscrits mais sur les enfants scolarisés pour l'année n sur chaque groupe scolaire. De plus il a été également envisagé de fixer un forfait de participation au cas ou la commune n'est pas d'enfant scolarisé. Une nouvelle convention devrait être établie avec St Constant-Fournoulès et les communes membres du RPI afin de fixer les différentes modalités de cette participation : mode de calcul, montant maximum , forfait en cas d'absence d'enfant, frais pris en compte....

le conseil municipal autorise le maire à signer la convention à venir.

### **Complexe rural - salle polyvalente :**

Une visite des chantiers Salle polyvalente et Multiple rural a été effectuée par les conseillers municipaux . Ce fut l'occasion d'une rencontre avec Mr et Mme Depoître futurs gérants du commerce.

### **St Santin Aveyron :**

Le maire rend compte d'une entrevue avec Mme Couderc, maire de St Santin Aveyron.

Divers sujets ont été évoqués en dehors des projets communaux de chacun :

- Stade : réflexion sur l'état des jeux , clôture .
- Fonctionnement des écoles
- Prolifération des pigeons dans le bourg
- Nuisances causées par les chiens à La Scaponie
- PLUI Decazeville Communauté
- Problème liés à la pandémie.

Une réunion des 2 conseils municipaux sera programmée début 2021.